

Discours de rentrée

Audience solennelle, vendredi 17 janvier 2020, 16 heures

Mesdames et messieurs les hautes personnalités,
Mesdames et messieurs,

Moment singulier dans la vie d'une juridiction auquel nous sommes collectivement très attachés, cette audience de rentrée est la première du **tout nouveau tribunal judiciaire**, né ce 1^{er} janvier, de la fusion de l'ancien tribunal de grande instance et du tribunal d'instance.

Votre présence nombreuse est un signe d'intérêt et d'estime pour l'institution judiciaire.

Avant toute chose, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous, en mon nom mais également en celui de mon parquet, des **vœux sincères**, pour que 2020 vous apporte joie, épanouissement professionnel et bonheurs personnels, à vous et ceux qui vous sont chers. Je souhaite également à tous une bonne santé, le socle de toute chose.

Pour commencer, je voudrais adresser des **remerciements aux fonctionnaires et magistrats** qui composent une communauté de travail entièrement tournée au service du justiciable et de l'intérêt général.

La chaîne pénale Vosgienne est solide et efficace, grâce à **l'engagement des maillons solides qui la composent**.

Hommage doit tout d'abord être rendu aux fonctionnaires qui travaillent énormément sous l'autorité bienveillante et infiniment compétente de leur directeur de greffe, **Monsieur Christian RENKER**.

Il est assisté d'une adjointe, **Madame Laïla CHOUIEB**, que je veux ici féliciter pour sa promotion comme directrice de greffe principal, sans oublier Madame Sandra PEIGNIER en charge du service civil.

Depuis cet été, vous suppléiez à trois au départ non remplacé de Madame Carole COURIVAUD qui était directrice de greffe du tribunal d'instance, partie comme directrice à la PJJ que je salue à cet instant.

Depuis le 1^{er} janvier, les greffes des anciens TGI, TI et CPH ont fusionné et vous êtes, Monsieur le directeur, à la tête d'une **grande équipe de 73 agents**.

J'exprime également ma **gratitude aux magistrats du siège** qui connaissent en ce début d'année une situation de vacance importante dont il faut tenir compte.

Tout comme il faut se réjouir de l'arrivée d'une collègue comme juge des libertés et de la détention au mois de juin.

Enfin, je tiens à **féliciter notre nouveau Bâtonnier élu, Me Ludovic VIAL** sans omettre de remercier le **Bâtonnier Cyrille GAUTHIER** dont les qualités humaines et les compétences professionnelles ont permis des échanges d'une qualité exceptionnelle.

Le barreau est mobilisé actuellement dans le cadre de la réforme des retraites et je fais le voeu d'une sortie de crise rapide puisque je crains fortement que le retard pris ne soit très difficile à rattraper.

Naturellement, vous me permettrez de **m'adresser plus longuement à mes collègues du parquet.**

Mes très chers collègues, depuis 18 mois que j'ai l'honneur d'être à la tête de cette équipe, vous m'avez chaque jour impressionné davantage par vos **compétences juridiques**, votre **sens de l'action publique**, votre **esprit collectif** qui illustre parfaitement ce que doit être un parquet : **indivisible et solidaire.**

Nous avons **surmonté ensemble déjà bien des difficultés**, voire des crises, dont nous nous sommes toujours sortis ce qui nous permet de **voir l'avenir avec optimisme.**

Grâce au soutien de Monsieur le procureur général Frédéric Fèvre, mais aussi d'une politique nationale de renforcement du ministère public à la suite de cris d'alarme qui ont enfin été entendus, notre parquet compte 7 effectifs localisés et pourvus, outre la présence de Madame BEAUCHIERE, substitut placée qui demeure d'un soutien irremplaçable.

Je félicite **Madame Lucile BANCAREL** substitut du procureur d'Epinal depuis juillet 2017 qui a été promue au 1^{er} janvier vice-procureure. Cet avancement, rapide, récompense vos grandes qualités professionnelles mises au service des contentieux complexes de l'exécution des peines et du parquet civil. Elle comble un besoin d'encadrement intermédiaire dont je me réjouis.

Le parquet d'Epinal a également eu le plaisir d'accueillir en septembre deux nouveaux collègues : **Monsieur BOUCHET et Madame LOUDIERE.** Ils y ont très vite trouvé leur place pour devenir des collègues en "or".

Je fais part aussi de ma reconnaissance à Monsieur Yann DANIEL, magistrat honoraire et ancien vice-procureur ici, qui a requis à plusieurs reprises devant notre cour d'assises.

*

D) S'agissant de nos priorités de politique pénale, elles restent bien entendu les mêmes et, avec le temps, nous pouvons constater qu'elles portent leur **fruit** :

1) L'action déterminée et combinée des forces de l'ordre et de l'autorité judiciaire a permis d'aboutir à des résultats significatifs en matière de lutte contre les stupéfiants.

Le département des Vosges est fortement marqué par les addictions.

Je voudrais ici citer des affaires récentes et emblématiques :

- Une opération sur commission rogatoire confiée au commissariat de police d'Epinal et au GIR (Groupe Interministériel de Recherches) a donné lieu à la **mise en examen de 16 personnes en juin 2019, dont 13 ont été placées en détention provisoire.** Ce dossier devrait être jugé au cours de ce premier semestre ;

- **Entre le 1^{er} et le 3 juillet 2019, 14 personnes ont été jugées pour des faits de trafics** notamment commis à St Dié des Vosges. Les principaux protagonistes ont été condamnés à des peines de 4 ans d'emprisonnement avec mandat d'arrêt pour deux d'entre eux ayant permis une interpellation au Sénégal fin octobre 2019 ;

- **Le 1^{er} décembre 2019**, les douanes interceptaient deux véhicules immatriculés en Hollande, remontant d'Espagne par l'A 31 chargé de 127 kilogrammes de résine de cannabis.

Le conducteur a été condamné ce 14 janvier.

- **Le 17 décembre**, à Epinal, le SRPJ de Nancy procédait à l'interpellation d'un individu et de sa compagne ayant dissimulé dans son véhicule **1,5 kg d'héroïne**. Je salue le travail du SRPJ et ses policiers dont l'un a été blessé à l'occasion de cette interpellation. L'auteur a été écroué et répondra prochainement de ces faits devant le tribunal correctionnel.

Je pourrai évoquer d'autres exemples dont notamment une opération significative diligentée sur commission rogatoire par la Brigade Motorisée de Chatenois mettant fin à des faits de production de plan de cannabis.

Ces dossiers illustrent **l'action efficace des policiers, gendarmes, douaniers, et le travail de qualité réalisé sous la direction des magistrats instructeurs et des magistrats du parquet**, dont tout particulièrement **Madame BEAUCHIERE et Monsieur BOUCHET**.

2) 2018 fut une année très sombre pour la lutte contre **l'insécurité routière** puisqu'elle avait compté 12 tués supplémentaires sur les routes par rapport à 2017.

En 2019, une diminution de 21 % du nombre de tués a été constatée avec 6 tués en moins. Mon parquet a accordé une vigilance toute particulière au traitement de ces infractions qui représentent plus de la moitié des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel :

- Nous avons, en lien étroit avec Monsieur le Préfet, **relevé les barèmes de suspension administrative et judiciaire** du permis de conduire ;

- Nous avons décidé, et j'y reviendrai, pour l'avenir de **développer le recours à l'ordonnance pénale**, procédure simplifiée et rapide, dans le cadre de laquelle il est permis depuis mars de prononcer un travail d'intérêt général ;

- Nous avons **accompagné le développement de la répression forfaitisée du défaut de permis de conduire et d'assurance**. Cette procédure simplifiée a été adoptée par les forces de sécurité.

Je **remercie ici policiers et gendarmes**, dont notamment l'EDSR, pour leur engagement, quotidien, sur le terrain auquel j'ai eu le privilège de pouvoir m'associer à plusieurs reprises.

3) La lutte contre les violences faites aux personnes, notamment dans le cadre intra familial, fut l'un de mes objectifs prioritaires de politique pénale.

Au parquet d'Epinal, c'est Madame Tamara DAZZI qui est notamment en charge de ce contentieux et je la remercie de son travail.

2019 nous a, collectivement, mis à l'épreuve.

Nous **avons du faire face à 3 phénomènes majeurs**, qui, s'ils étaient inattendus ne nous ont pas pour autant mis en défaut, bien au contraire.

- **Je pense tout d'abord aux débordements qui ont pu émailler les manifestations des gilets jaunes Epinal qui a été, plusieurs reprises, le siège régional de ces manifestations.**

Mon parquet s'est directement associé à la **préparation de ces événements** en étroite collaboration avec Monsieur le Préfet afin de prévenir les débordements, notamment par la délivrance de réquisitions aux fins de contrôles d'identité et l'utilisation des nouvelles dispositions du Code de procédure pénale et pénal pour renforcer le maintien de l'ordre lors de ces manifestations.

Comme je l'ai indiqué l'an passé, l'expression d'un mécontentement ne permet pas de s'affranchir du respect de la personne humaine ou de la propriété privée et rien ne saurait justifier que l'on tente de blesser les forces de l'ordre dont le rôle est de protéger nos concitoyens.

Je souhaite ici rendre hommage au travail remarquable des policiers et des gendarmes qui ont été placés en première ligne pendant plus d'un an, ont subi des violences répétées mais qui sont restés garants de la sécurité de nos concitoyens.

Grâce à leur action, les Vosges n'ont heureusement pas eu à déplorer de personne gravement blessée.

Ces débordements ont aussi occasionné un **travail de police judiciaire** qui a donné lieu à des réponses pénales systématiques.

Je pense notamment à l'information judiciaire ouverte à la suite de la destruction d'un véhicule de police et des violences commises le 5 janvier à Epinal dont les auteurs seront jugés au cours de ce premier semestre.

Je pense aussi à la condamnation lourde en comparution immédiate de l'auteur des dégradations de la préfecture le 23 février.

Comme je l'indiquais l'an passé, la justice est passée et passera pour ces auteurs d'infractions. **Plus de 30 condamnations ont été prononcées par le tribunal correctionnel** à l'occasion de ces événements.

- Au cours de ce premier semestre 2019, des faits criminels graves ont également été commis dans notre département.

4 homicides aggravés ont été perpétrés entre mars et juin 2019 : à Neufchâteau le 19 mars au préjudice de deux enfants, à Mirecourt le 24 avril, à Raon l'Etape le 2 juin et à Châtel sur Moselle entre le 7 et le 21 juin.

Les investigations sont en cours sous l'autorité de nos deux magistrats instructeurs et le secret de l'instruction doit être protégé tout comme doit être respecté **le secret de l'enquête** et le fait que seul le procureur de la République peut communiquer dans ces circonstances.

La violence de ces faits a légitimement marqué les habitants de notre département et doit conduire à une réflexion sur la vigilance à avoir quant à la prise en charge de certaines pathologies mentales.

Je salue ici l'engagement et la qualité du travail réalisé par **les brigade de recherches des trois compagnies de gendarmerie**.

Je pourrai également citer **le travail réalisé par le SRPJ** pour l'interpellation des auteurs des violences graves ayant conduit à la mutilation permanente d'un homme qui a perdu son oeil la nuit de la fête de la musique à Epinal.

La cour d'assises des Vosges connaîtra encore une activité soutenue, elle qui a jugé 12 affaires cette année au cours de 34 jours de session et je salue à ce titre sa greffière.

- Je veux aussi surtout évoquer en quelques mots **la prise en charge judiciaire du phénomène des violences conjugales.**

Le parquet d'Epinal est mobilisé dans la lutte contre les violences conjugales, à l'instar de l'ensemble de la juridiction où depuis plusieurs années une politique pénale très réfléchie est en place.

Nous avons largement participé, et co-animé avec vous Monsieur le Préfet et vos équipes, les travaux relatifs au Grenelle et je remercie Madame HUMBERT pour son engagement total sur ce sujet.

Collectivement, nous avons constaté, depuis 6 mois, l'accroissement de la dénonciation de ces infractions, peut être en raison d'une **libération, heureuse, de la parole des victimes.**

Notre **politique pénale** n'a pas changé fondamentalement et le **principe reste celui d'une réponse pénale systématique et graduée :**

1) **Un stage, payant**, peut être proposé en cas de première infraction : 25 personnes en ont bénéficié en 2019

2) Si la saisine du tribunal correctionnel se fait par la voie classique de la convocation, en cas de situation d'emprise ou de risque de réitération, les auteurs de violences conjugales sont présentés au parquet, ce qui a concerné **53 personnes en 2019, soit un défèrement sur 5.**

3) Le parquet fait le choix **d'une convocation par procès-verbal avec réquisitions de placement sous contrôle judiciaire** pour éloigner le conjoint violent. **27 dossiers ont donné lieu à cette voix procédurale.**

4) Dans les cas, les plus graves et notamment lorsqu'il existe des antécédents, l'auteur sera jugé en **comparution immédiate.** Ce fut le cas de **23 personnes en 2019.**

5) Enfin, **trois informations judiciaires** ont été ouvertes pour des dossiers à caractère criminel

Votre tribunal correctionnel prononce des peines très significatives et **je remarque que 20 des personnes déférées ont été placées en détention pour des faits de violences conjugales.**

Au titre de la protection des victimes, notre département est doté depuis 2015 de téléphones grave danger. Dispositif d'appel qui permet une géolocalisation immédiate de l'appelant, un suivi attentif des victimes est confié au CIDFF.

Le nombre d'appareil a été doublé depuis l'été, passant de 4 à 8.

J'ai présenté lors du dernier comité local d'aide aux victimes des axes d'amélioration de l'accueil des victimes dans les structures hospitalières.

Concrètement, les Vosges étant dépourvues d'Unité Médico Judiciaire, nous avons débuté grâce au concours du Docteur MARTRILLE, chef de l'Institut Médico Légal de Nancy, des **soirées de formation dans les 4 hôpitaux du départements** pour expliquer la politique pénale en la matière et les exigences dans la rédaction des certificats médicaux.

Nous **développons un dispositif d'accueil unique pour le dépôt de plainte et l'examen médico légal** des victimes.

Enfin, magistrats et fonctionnaires du tribunal judiciaire ont décidé en assemblée générale que l'amélioration de la prise en charge des violences conjugales serait notre **projet de juridiction**.

3) Monsieur le président du tribunal de commerce, j'ai pu le rappeler à l'occasion de votre audience solennelle de rentrée, lundi, le parquet d'Epinal entend maintenir un haut niveau d'exigence dans la direction des enquêtes économiques et financières et leur répression.

Monsieur ADAM occupe le siège du ministère public aux audiences de procédures collectives et dirige des enquêtes d'un haut niveau de technicité et de sensibilité.

Au delà du travail important réalisé par les enquêteurs du département, le **concours de services spécialisés est indispensable et effectif** : le SRPJ de Nancy et la SR de Metz compétente en la matière.

Le **travail partenarial** est par ailleurs exemplaire avec les administrations spécialisées dont notamment la DIRECTTE et la DDFIP dans le cadre d'un **CODAF dynamique et réactif**.

4) Notre département est doté d'un patrimoine naturel exceptionnel.

J'ai personnellement en charge du traitement de la lutte contre les atteintes à l'environnement et je veux saluer le travail remarquable des services de contrôles spécialisés.

Nous avons signé en décembre un **protocole permettant de simplifier le traitement des atteintes à l'environnement** qui permettra de prévenir le renouvellement des infractions et favoriser la remise en état des sites.

Je manque de temps pour énumérer l'ensemble de nos priorités de politique pénale, dont la **répression des auteurs d'atteintes aux serviteurs de l'Etat** (policiers, gendarmes mais également agents des services pénitentiaires et pompiers).

Enfin, le phénomène des destructions par incendies, et notamment les derniers sinistres importants, retient toute l'attention du parquet qui déploiera les moyens nécessaires à la manifestation de la vérité.

II) L'activité pénale en 2019 :

L'objet d'un discours de rentrée doit être de **rendre compte de notre action**, en particulier à travers d'éléments statistiques.

La plaquette mise à votre disposition, réalisée par Madame CHOUIEB, vous permettra d'en avoir une vue complète et exacte mais j'évoquerai, sans être exhaustif, quelques points :

Le **nombre de procédures reçues au parquet est resté relativement stable** entre 2018 et 2019 pour rester à largement plus de 20.000 procédures reçues.

Je salue ici le **travail essentiel des agents de notre bureau d'ordre**, merci à Monsieur PARADIS et Madame LECHENE, pour leur efficacité, mais aussi à Madame RICHARD qui a quitté cette année ce service pour un départ bien mérité à la retraite.

Près de **6.000 affaires** ont donné lieu à **poursuites ou mesures alternatives aux poursuites**. Le **taux de réponse pénale** reste très élevé à **près de 89 %** et a **augmenté de 2 points**.

Préalablement, un point de vigilance s'impose cependant à nous, celui de nos **délais d'audience**.

Une justice qui se fait attendre est une forme d'injustice.

Nous **convoquons actuellement les prévenus en audience correctionnelles à des délais trop longs** : en juin en audience correctionnelle et en septembre en convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Ce n'est que collectivement que nous pourrons revenir à des délais plus rapides.

S'agissant de la réponse pénale, j'entends insister sur trois points :

1) Le parquet a une politique d'utilisation importante d'alternatives aux poursuites.

En 2019, plus de **2.200 mesures alternatives aux poursuites** ont été ordonnées par le parquet. J'insiste sur l'importance également **qualitative** de ces mesures, notamment :

- mesures de réparation concernant les mineurs (56)
- régularisation sur demande du parquet (352 mesures)
- injonctions thérapeutiques (34 mesures)

Mais surtout sur les **233 mesures de compositions pénales, mesures pédagogiques et réellement préventive de récidive**, mises en oeuvre avec beaucoup de compétence par nos 5 délégués du procureur.

C'est dans ce cadre que se déroule le stage sécurité routière organisée avec la sécurité civile (5 sessions au profit de 146 stagiaires), le stage de sensibilisation aux dangers de la drogue (65 stagiaires lors de 5 sessions) mais aussi le stage de citoyenneté.

2) Le parquet utilise largement les alternatives à l'audience :

Face à l'allongement des délais de convocation, nous avons fait un effort important pour **limiter nos convocations par officier de police judiciaire** devant le tribunal correctionnel qui ont **baissé de près de 20 %**.

Depuis plusieurs années, le législateur a étendu le champ de la **procédure sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)**.

Ce sont en 2019, 467 procédures qui ont ainsi abouties.

En lien avec Monsieur le Bâtonnier, Madame la présidente et moi souhaitons le développement de cette procédure.

Dès le mois de juin, ce seront ainsi 4 audiences mensuelles de CRPC qui se tiendront contre trois actuellement.

Le législateur a également étendu les possibilités de recours à l'**ordonnance pénale délictuelle** qui, à Epinal, ne sacrifie pas l'aspect pédagogique car elles sont notifiées par délégué du procureur.

Plus de 1.000 personnes ont ainsi été condamnées en 2019.

J'ai souhaité étendre le recours à cette procédures, notamment en matière routière, puisqu'il est désormais possible d'y prononcer des peines de Travail d'Intérêt Général et de jours amende.

Cela permettra, par voie de vases communicant, de décharger l'audience des CRPC et d'agir efficacement au profit d'un audience plus rapide.

Tous ces **efforts, minutieux**, sont fait avec l'objectif principal d'offrir une réponse pénale diligente et individualisée.

C'est un **travail d'équilibriste** auquel nous nous livrons au quotidien.

3) Enfin le parquet maintient une politique dynamique de défèrement.

L'accroissement de la délinquance faite aux personnes, la gravité de certains faits et les phénomènes conjoncturels précédemment décrits, ont conduit à une augmentation du nombre de défètements :

- **186 dossiers ont été jugés en audience de comparution immédiate en 2019, contre 151 en 2018**, soit une augmentation de 23 %

- **83 procédures ont fait l'objet d'une convocation par procès verbal**, soit le double par rapport à l'année passée.

- **le nombre d'ouvertures d'informations judiciaires est resté stable** à deux unités près (91 procédures)

Au total, ce sont **300 personnes** qui ont été présentées à la permanence de mon parquet y étant inclus l'ensemble des présentations aux fins de mise à exécution d'une peine d'emprisonnement.

Je voudrais rendre à ce stade un **hommage appuyé et un remerciement sincère à mes 7 collègues qui tiennent**, comme moi, ces permanences d'action publiques, éprouvantes, stressantes mais qui constituent le coeur du métier de procureur, qui est avant tout une autorité de poursuite.

Je n'oublie pas nos collègues du siège et veux avoir un **mot particulier pour les deux fonctionnaires** sans lesquelles rien ne serait possible : Madame Rusch qui est arrivée cette année et Madame Delaforge que je remercie.

Mesdames, la solidité de l'action publique dans les Vosges vous doit beaucoup.

Toujours au plan de l'activité, **je voudrais évoquer encore deux points :**

- **La justice n'a de sens que si les peines sont exécutées. Le service de l'exécution des peines fait des merveilles** et je remarque que le nombre de peines à exécuter a diminué de 24 % grâce aux efforts des fonctionnaires qui y servent.

- **Concernant la justice des mineurs**, nos trois juges des enfants sont désormais toutes assistées d'un greffier (dont deux greffiers sortis d'école que je félicite) et l'investissement collectif du tribunal pour enfants pour maintenir des délais d'audience raisonnables est à souligner.

L'activité juridictionnelle est souvent le reflet de **l'activité judiciaire de la police et de la gendarmerie.**

On constatera que le **nombre de crimes et délits constatés a augmenté tant en zone police (de 8,19 %) qu'en zone gendarmerie (de 5,9%).**

Le nombre de mesures de garde à vue a augmenté pour les deux forces et les **taux d'élucidation restent à des niveaux très élevés** et sont le résultat d'un travail de qualité mené par les enquêteurs.

III) Je voudrais enfin, à l'occasion de cette audience de rentrée, formaliser des vœux.

1) La loi du 23 mars 2019 de réforme et de programmation de la Justice bouleverse profondément notre fonctionnement.

L'**effet décalé** de l'entrée en vigueur de certaines dispositions et l'ampleur de la réforme nous conduit à une mise en application progressive et réfléchie.

- **S'agissant de la nouvelle organisation territoriale de la Justice**, je sais que Madame la présidente aura à coeur de vous présenter la nouvelle répartition des contentieux au sein du tribunal judiciaire.

Les évolutions qui ont été votées en assemblées générales de fin d'année et présentées en conseil de juridiction ont fait une large place à la **concertation.**

La **présence de Madame la garde des sceaux** à l'un de nos comités de pilotage de la réforme, le 23 septembre dernier reste un souvenir fort de cette année et un honneur fait à notre juridiction.

Je voudrais dire un mot de **l'ajout de compétence au profit du tribunal de proximité de Saint-Dié des Vosges, dans sa dimension pénale.**

Monsieur le Maire de St Dié des Vosges, je suis très sensible au fait que vous soyez des nôtres cet après midi.

La fermeture du TGI de St Dié des Vosges a laissé une plaie.

Comme vous aimez à le dire Monsieur le Maire, Saint-Dié est la deuxième ville du département et c'est une sous-préfecture de la taille de certaines préfectures : CAHORS, DIGNE, LE PUY EN VELAY.

Les déodatés sont confrontés à un éloignement d'Epinal à une heure de voiture (pour ceux qui en ont), route qui peut être difficile et, pour certains d'entre eux, à des difficultés économiques réelles.

L'objectif de la réforme est d'agir pour davantage de proximité.

Au plan pénal, nous avons proposé aux chefs de cour que Saint Dié des Vosges retrouve deux compétences :

- le jugement des contraventions au tribunal de police ;
- le jugement des dossiers de CRPC de ce ressort.

Nous y voyons **plusieurs avantages :**

- un accès simplifié pour les justiciables ;
- la garantie de la pérennité de l'actuel site judiciaire ;
- la création d'un binôme de magistrats.

Les magistrats du parquet doivent continuer à être régulièrement présents à St Dié des Vosges. Nous l'avons fait en réalisant des opérations de traitement des affaires sur site au commissariat et lundi dernier nous étions présents avec Monsieur le Préfet afin d'évoquer les **phénomènes de délinquances récents** au quartier KELLERMAN, dont notamment les incendies, inédits, de véhicules la nuit de la Saint Sylvestre.

Au plan judiciaire, j'ai décidé de réactiver le **Groupe Local de Traitement de la Délinquance** qui avait été couronné de succès il y a quelques années. Sa première réunion se tiendra le 30 janvier.

Un même GLTD est actuellement en cours pour évoquer les problématiques des quartiers Bittola / Champ Beauvert et Avrinsart à Epinal et fonctionne bien.

Je profite de ce moment pour saluer la présence des élus, très nombreux à cette audience. Messieurs les sénateurs, M. le Député, Monsieur le président de l'Association des Maires des Vosges, Messieurs les Maires d'Epinal et de St Dié vous êtes attachés à la Justice vosgienne. Il est indispensable de nourrir la politique pénale de vos préoccupations, dans cette relation de qualité que nous entretenons et dont je vous remercie.

- L'efficacité et la simplification de la procédure pénale :

A ce titre, je souhaite assurer aux responsables de la police et de la gendarmerie, que nous sommes en train d'appréhender pour les mettre rapidement en oeuvre toutes les mesures instituées par la récente loi de Réforme tout en restant gardien de la procédure, de la Loi et des libertés individuelles.

J'entends réécrire les notes de politique pénale pour intégrer ces nouvelles dispositions mais aussi redynamiser les dispositifs existants dont notamment les classement sans suite ab initio.

La **forfaitisation de l'usage de produits stupéfiants** sera également un axe fort de progrès pour permettre une action plus efficace des forces.

- Au titre du sens et de l'efficacité des peines :

Les principales dispositions de la loi entreront en vigueur au mois de mars ce qui constitue un nouveau défi, majeur.

Nous savons pouvoir compter sur le SPIP des Vosges avec lequel nous avons déjà beaucoup travaillé sur le sujet et nos deux collègues juge de l'application des peines pour appréhender cette réforme.

2) Je fais aussi le voeu d'un ministère public renforcé et ce bien au delà d'Epinal

- Je tiens ici à indiquer que le **parquet exerce de façon totalement indépendante l'action publique.**

Cela tient bien entendu aux évolutions législatives et, pour la plus importante, la loi du 25 juillet 2013 qui prohibe les instructions individuelles.

Cela tient aussi à la conception du rôle du parquet général de Nancy qui assure une mission essentielle d'harmonisation de la politique pénale sur les trois départements de la cour dans une autorité bienveillante et efficace que je veux souligner **sincèrement** ici.

Et je salue respectueusement Monsieur **l'avocat général Philippe RENZI** qui assure l'interim de Monsieur le procureur général.

Cette relation de confiance nous permet **d'exercer en toute indépendance bien qu'étant dans une relation hiérarchique.**

Confiant dans l'avenir, notre Ministère Public a d'ailleurs été récemment rasséréiné par l'arrêt rendu le 12 décembre dernier par la **Cour de Justice de l'Union européenne qui affirme de façon claire que le statut du parquet français lui confère l'indépendance nécessaire pour émettre des mandats d'arrêt européens.**

L'édifice doit maintenant être **achevé par la réforme de la Constitution** pour aligner les conditions de nomination des magistrats du parquet sur celle du siège.

Elle lèvera définitivement tout doute.

- Ces pouvoirs propres du parquet, de plus en plus vastes, encore faut il pouvoir concrètement les exercer.

Il y a un an je faisais état de la **situation préoccupante des parquets de France** : la Conférence Nationale des Procureurs a rédigé en juin 2017 "le livre noir du ministère public", ce fut un choc positif puisqu'il fut suivi d'un rapport, sans concession, de l'Inspection Générale de la Justice quant à l'attractivité des fonctions de magistrat du ministère public.

La **première recommandation** de ce rapport a été partiellement entendue, il s'agissait, je cite, d' "augmenter significativement les effectifs de magistrats au parquet par le comblement de la vacance et réviser les critères de localisation des emplois".

A Epinal **la vacance a été comblée et il nous faut nous en réjouir.**

Il ne faut cependant pas oublier que les **comparaisons européennes** place les **parquets de France dans une situation très défavorable** puisque avec 2, 8 procureurs pour 100.000 habitants, la France est ex aequo avec Malte et le ratio français est 4 fois inférieur à la moyenne des Etats membres du Conseil de l'Europe qui se situe à 11,3 magistrats du parquet pour 100.000 habitants.

Ces chiffres sont édifiants et doivent être rappelés au soutien d'une augmentation, générale, des effectifs des parquets.

D'autres avancées proposées par notre Inspection **restent très attendues** : je pense notamment au **fort besoin d'assistance des magistrats du parquet.**

Je pense aussi et enfin à **l'attribution de moyens matériels** et des demandes ont été formulées en ce sens.

3) Je fais enfin le voeu d'un ministère public modernisé.

En la matière, les défis sont nombreux, j'en citerais quatre dans lesquels nos travaux sont sur la bonne voix :

- Le défi de la dématérialisation :

La **procédure pénale nativement numérique est une révolution** à laquelle nous devons nous préparer.

Dans un avenir plus proche, **les échanges avec les huissiers de justice en matière pénale dans le cadre de leur mission de notification et de signification seront dématérialisés.**

Je salue à ce titre l'action déterminante du président de leur chambre, cher **Me Pierre-Yves PICOT**, mais également l'ensemble de ses confrères qui assurent cette action, de façon désintéressée, contribuant quotidiennement au service public de la justice ;

Nous souhaitons également **parvenir à une dématérialisation des échanges entre la juridiction et les avocats en matière pénale.**

- Le défi de la prévention de la récidive :

Les addictions et les carences dont souffrent certains de nos concitoyens sont un facteur d'explication de nombreux délits et de récidive.

A l'image de ce qui a été développé avec succès par plusieurs juridictions, je souhaite que nous mettions en place au courant du 1^{er} semestre, **un projet de justice thérapeutique.**

Le projet est simple : des personnes présentées au parquet, en état de multi-récidive et souffrant d'une addiction, se voient offrir la possibilité de ne pas être jugées immédiatement mais dans un délai permettant de les suivre de façon très étroite. Nous avons à ce titre sollicités des fonds à la MILDECA et je vous remercie Monsieur le Maire d'Epinal pour votre disponibilité sur ce dossier qui vous intéresse.

M. Le Maire c'est probablement la dernière fois que vous assistez à notre audience en cette qualité. Soyez remercié pour votre aide, depuis plus de vingt ans, sur bien des dossiers dont le développement du TIG et d'avoir toujours considéré la Justice selon son rang.

- Le défi d'une meilleure prise en charge des victimes :

1) **Développer au sein de l'hôpital une unité de prise en charge en milieu hospitalier de personnes victimes de violences physiques et ou sexuelles.**

Je remercie à ce titre sincèrement le directeur de l'hôpital pour sa première présence à notre audience, ainsi que Madame JEANDEL JEANPIERRE pour les travaux que nous avons entamé.

2) Avec l'aide essentielle de l'institut médico légal de Nancy, nous espérons obtenir prochainement un **médecin légiste** à Epinal, à temps partagé.

- Le défi de l'ouverture de la Justice aux autres :

L'action du CDAD, grâce au dynamisme de **Madame HAVET** doit être ici salué et notamment le Point d'Accès au Droit de VITTEL, inauguré en février qui est un succès tout comme l'a été la journée nationale de l'accès au droit le 7 juin dernier.

L'ouverture de la justice c'est aussi donner l'envie de la servir : l'accueil des scolaires en audience, les interventions dans les établissements mais aussi les stages organisés sous la responsabilité de Madame Armelle THOMAS sont autant de vecteurs pour créer des vocations.

Avant de conclure, permettez-moi encore d'adresser un clin d'oeil à mon assistante Madame GERARD qui supporte avec bonne humeur un procureur parfois trop stressé.

*

Madame la présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise, conformément à l'article R. 111-2 du Code de l'organisation judiciaire, déclarer close l'année judiciaire 2019 et ouverte l'année judiciaire 2020, me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout, il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.

Nicolas HEITZ